

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	OISSEL ENERGIES SAS
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	GUIDEZ BERTRAND
Adresse :	213 Rue cours Victor Hugo
	Commune : BEGLES
	Code postal : 33130
Nature des activités :	Projet de centrale photovoltaïque au sol (production électricité)
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS		
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		
Nom scientifique Nom commun		
B1 Mammifère	Description (1)	
1 espèce	Destruction de 3,7 ha de milieux boisés (forêts de feuillus), habitats de reproduction et de repos de l'espèce citée.	
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Ecureuil roux	
B2 Oiseaux	Destruction de 6,29 ha de milieux arbustifs (fourrés, friches, ourlets) et 3,7ha de milieux arborés (forêts de feuillus, plantation de Robiniers), habitats de reproduction et de repos des 26 espèces citées.	
26 espèces		
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonner et élégant	
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	

<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

La société Oissel Energies souhaite implanter un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Oissel.

La présentation détaillée du projet, son historique et sa justification sont faites dans le volet Biodiversité dont dérogation « espèces protégées ».

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Terrassement, défrichage**

Cf. Volet biodiversité dont dérogation « espèces protégées »

Altération Préciser : **Perturbation sonores, visuelles et poussières en phase travaux**

Cf. Volet biodiversité dont dérogation « espèces protégées »

Dégradation Préciser : Création de pistes temporaires, terrassement, création de tranchées et stockage de la terre végétale en phase travaux puis remise en état.

Cf. Volet biodiversité dont dérogation « espèces protégées »

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale Préciser : Ingénieur écologue

Autre formation Préciser : le maître d'ouvrage du projet s'appuiera sur des structures privées ou publiques spécialisées en biologie animale et végétale lors de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réductions et de suivis.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : les travaux de préparation du site (avec mise à nu du substrat en place) sont prévus pour être démarrés en dehors de la période la plus sensible sur le plan écologique (mi-mars à fin août)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Normandie
Départements : Seine-Maritime (76)
Cantons : Saint-Etienne-du-Rouvray
Communes : Oissel

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'Environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi des impacts ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation de l'espèce.

Mesures d'évitement et de réduction :

ME01 Prise en compte des enjeux environnementaux lors de la conception du projet

ME02 Adaptation des horaires de travaux et d'exploitation

MR01 Assistance environnementale en phase travaux par un écologue

MR02 Phasage des travaux préparatoires des emprises dans le temps

MR02Bis : Entretien d'un milieu défavorable à la faune

MR03 Balisage des zones sensibles

MR04 Lutte contre les espèces floristiques exotiques envahissantes

MR05 Mise en place d'une barrière petite faune semi-imperméable

MR06 Procédures pour réduire le risque de pollution en phase travaux

MR07 Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier

- MR08 Aménagements pour maintenir les continuités écologiques sur le site
- MR09 Clôtures perméables au déplacement de la petite faune
- MR10 Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise clôturée de la centrale solaire

Mesures de compensation :

- MC01 Diversification et amélioration du boisement
- MC02 Mise en place d'un îlot de sénescence
- MC03 Gestion extensive sylvicole du boisement sur le site du Madrillet
- MC04 Restauration d'une lande à Callune en cours de fermeture
- MC05 Conservation et amélioration des lisières forestières
- MC06 Gestion des espèces exotiques envahissantes

Mesures d'accompagnement et de suivi :

- MA01 Mise en place d'un système de management environnemental
 - MA02 Gestion différenciée des parcelles évitées
 - MA03 Aide à la recolonisation végétale au sein des emprises du projet
 - MA04 Remise en état des emprises du chantier suite au démontage en fin d'exploitation
 - MA05 Etablir/Animer/Mettre à jour le plan de gestion
- MS1 Suivi écologique en exploitation
- MS2 Suivi des travaux sur le site de compensation par un Maître d'œuvre spécialisé en travaux de génie écologique
- MS03 Suivi de l'évolution des habitats naturels, de la flore et de la faune sur le site de compensation

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction ainsi que les mesures de compensation visent à permettre au projet de ne pas remettre en cause les populations locales des espèces concernées.

L'ensemble de ces mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement sont présentées en détail dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : néant

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un suivi floristique et faunistique sera mené sur les sites de mesures et les emprises du projet sur les espèces impactées (mesure MS01 du dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement). Ces suivis feront l'objet de comptes rendus qui seront tenus à disposition.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès desservices préfectoraux.	Fait à BEGLES Le 18/01/2024 Votre signature
---	---